

***Circulaire de Rentrée
Année scolaire 2023/2024***

La RENTRÉE est fixée au LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Madame, Monsieur,

Cette circulaire de rentrée vous apporte de nombreux renseignements utiles pour le bon déroulement de l'année scolaire à venir.

Un calendrier vous sera communiqué au mois de septembre : il viendra compléter cette circulaire en précisant les dates de différents événements : réunions, sorties scolaires, etc.

Cette rentrée sera aussi l'occasion d'une passation de flambeau pour la direction du collège Sainte Marie : je remercie M. Lachaud pour toutes ces années passées au service de ce collège et je reprends avec joie la responsabilité de cette mission éducative au profit de vos enfants.

Je vous souhaite un très bon temps de vacances avec vos enfants : qu'il soit l'occasion de nouvelles découvertes, de prendre du temps en famille et du repos afin de revenir en septembre en pleine forme pour aborder avec enthousiasme cette nouvelle année scolaire.

Dans l'attente de faire votre connaissance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mon entier dévouement.

François-Xavier LÉBOUCHE.

I - LE JOUR DE LA RENTRÉE

L'entrée s'effectuera par la cour principale. L'appel de chaque classe aura lieu aux heures suivantes **le Lundi 4 septembre** :

- | | | |
|--|---------------|---|
| • Classes de 6 ^{ème} | 8 h 30 | SORTIE à 12H00 (pas de cours l'après midi) |
| <i>Les parents pourront accompagner leur enfant en classe durant la 1^{ère} heure.</i> | | |
| • Classes de 5 ^{ème} | 13h30 | SORTIE à 16H35 |
| • Classes de 4 ^{ème} | 14h00 | SORTIE à 16H35 |
| • Classes de 3 ^{ème} | 14h30 | SORTIE à 16H35 |

Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal.

N.B. * Les élèves du collège doivent se munir d'un cahier de texte ou agenda, de quoi écrire et de leur cartable **vide** afin d'y mettre les manuels scolaires qu'ils recevront (nouveaux élèves). **Les manuels sont à couvrir et doivent**

être marqués à l'intérieur du nom de l'élève. Ils sont la propriété de l'établissement, les élèves doivent les respecter tout au long de l'année.

* Les manuels non restitués ou fortement détériorés seront facturés aux familles.

II- FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

a) Accès à l'établissement : **La sécurité des enfants doit être la priorité de tous !**

Le stationnement est totalement interdit devant l'accès à l'établissement et dans l'impasse y conduisant, cette voie de circulation étant réservée aux riverains et aux véhicules de secours (pompiers, ambulances).

Le plan Vigipirate est toujours actif, des barrières bloquant l'accès dans l'impasse le rappelleront en ce sens. Les rues sont très étroites aussi, le stationnement abusif et simultané de véhicules aux heures de sorties, rue de l'Eglise et rue Carpentier, peut être l'objet d'accidents. Les parkings à proximité doivent être utilisés. Les forces de l'ordre verbalisent...ici la démarche citoyenne prime.

Les élèves déposés à l'entrée du collège rejoignent la cour intérieure et ne restent pas aux abords de l'établissement. La RPA (Résidence de Personnes Agées) à proximité de l'établissement est une propriété privée, les élèves n'ont ni à traverser le jardin ni à y demeurer.

b) **Horaires :**

- **Collège : 8 H 05 à 12 H 05 et 13 H 35 à 16 H 35 ou 17 H 30**

L'emploi du temps sera donné le 1^{er} jour par le professeur principal. L'année est rythmée en semestre, le début du 2nd semestre est fixé le 29 JANVIER 2024 .

Les élèves peuvent arriver dans l'établissement dès 7 H 30.

La classe a lieu du LUNDI MATIN au VENDREDI SOIR. (Cours le mercredi matin)

c) **Carnet de liaison :**

Le jour de la rentrée, un carnet de liaison est remis à chaque élève. Document officiel, ce carnet est obligatoire et doit rester en l'état tout au long de l'année, les élèves devront le présenter pour entrer au collège. Les parents prendront connaissance du règlement intérieur - et de l'emploi du temps au dos du carnet. Les parents apposent leurs signatures et complètent les autorisations de sortie. Ce carnet doit être vérifié très régulièrement par les parents.

N.B. : Seuls les externes sont autorisés à quitter l'établissement à l'heure du midi, les demi-pensionnaires sont tenus de rester présents toute la journée. Les heures fixées dans l'emploi du temps imposent la présence des élèves jusqu'à la dernière heure de cours (option incluse).

d) **Absences :**

En cas d'absence, chaque famille doit impérativement :

- ⇒ **prévenir** l'établissement **dès le matin de l'absence au bureau de la vie scolaire.**
- ⇒ **puis justifier** l'absence de l'élève **par écrit** à l'aide d'un billet détachable du carnet de liaison à remettre à la vie scolaire pour rentrer en cours.

N.B. : Toute demande d'absence exceptionnelle devra être formulée par lettre adressée et remise à Monsieur F-X. LÉBOUCHE, une semaine avant le début de la dite absence.

e) **Cantine :**

Les cartes de cantine sont des outils de fonctionnement, les élèves en ont la responsabilité. Elles seront distribuées à la rentrée.

Une aide pour les repas peut être accordée par le conseil départemental en fonction de vos revenus, Dossier à retirer au bureau de la secrétaire de direction dès la fin août.

f) **Secrétariat - Accueil - Comptabilité :**

Secrétariat et Accueil :

Ouverture les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 17h30, et les mercredis 8h00 à 12h15.

N'oubliez pas de signaler tous les changements éventuels qui interviennent durant l'année scolaire au secrétariat de direction.

(adresse, numéros de téléphone...)

Comptabilité:

Ouverture les lundi mardi jeudi et vendredi de 8h00 à 16h00 - Fermeture le mercredi

g) Hygiène et tenue vestimentaire :

Les élèves entrent dans un lieu de travail, ils doivent se présenter dans une tenue **simple, propre et correcte** (ex : pantalon avec ceinture à la taille, pas de tenue réservée à la plage !!!). Cf règlement intérieur.

Le marquage des vêtements, des chaussures, des sacs, etc... est fortement recommandé car il permet la restitution à son propriétaire d'un objet oublié par négligence dans les vestiaires, les salles de classes ou au self.

Lors des séances de travaux pratiques de chimie les élèves devront avoir une blouse en coton. Le port de celle-ci et des lunettes de protection sont obligatoires. La blouse doit être boutonnée, les cheveux attachés. Le port des lentilles est vivement déconseillé pour ce cours.

h) Usage des médicaments en milieu scolaire :

La prise de médicaments au sein de l'établissement est soumise à la présentation de la prescription médicale accompagnée des médicaments correspondants. Les médicaments doivent être remis au bureau de la vie scolaire. (Notamment pour tous les PAI-Allergies).

L'établissement n'est pas autorisé à distribuer des médicaments sans prescription.

i) Assurance Scolaire :

Attention : Deux types d'assurance sont indispensables et obligatoires. (les 2 documents seront à remettre au professeur principal le JOUR DE LA RENTRÉE).

- La **responsabilité civile** dont toute famille bénéficie dans le cadre du contrat multi-risques habitation (demander une attestation à votre compagnie d'assurances pour la future année scolaire).
- L'**individuelle accident** qui couvre l'enfant lorsqu'il se blesse seul. Pensez à en souscrire une auprès de votre compagnie, elle vous délivrera une attestation à remettre à l'établissement.

(Elle est obligatoire pour toute sortie scolaire).

N.B. : L'ÉTABLISSEMENT NE PROPOSE PAS D'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT.

Quelques dates à retenir pour ce début d'année :

4 septembre : Rentrée des élèves

7 sept : Photos individuelles et de classes

11 sept : Réunion d'informations pour les parents d'élèves de 6^{ème} - 17h15

19 sept : Réunion d'informations pour les parents d'élèves de 5^{ème}/4^{ème} - 17h15

Une réunion d'informations pour les parents d'élèves des 3^{ème} ciblée sur l'orientation post-3^{ème} sera organisée début décembre. La date vous sera communiquée ultérieurement en fonction des disponibilités des directeurs de lycée qui animeront cette réunion.